



# BON DE SOUSCRIPTION

## Maison-atelier Lurçat

**Je fais un don pour aider à acquérir la tapisserie Bestiaire et je choisis le montant de ma participation :**

Mon don bénéficie de la réduction fiscale dans les conditions prévues par le Code général des impôts

- Je fais un don de 5 euros
- Je fais un don de 50 euros
- Je fais un don de 500 euros
- Je fais un don de 5000 euros
- .....

Voir au verso pour plus d'informations

**Je choisis mon mode de règlement :**

**Par virement bancaire**

MAISON ATELIER LURCAT  
IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0771 909  
BIC : TRPUFRP1

*Merci d'indiquer «Bestiaire» dans l'objet de votre virement.*

**Par chèque**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :  
Maison-atelier Lurçat  
et de le retourner accompagné de ce bulletin dûment complété à  
l'adresse suivante : 4 Villa Seurat - 75014 Paris

**En ligne**

Vous pouvez également faire un don directement sur le site de l'Académie des Beaux-arts, à la page consacrée à la Maison-atelier Lurçat.  
[soutenir.academiedesbeauxarts.fr/maisonatelierlurcat](https://soutenir.academiedesbeauxarts.fr/maisonatelierlurcat)



Prénom Nom :

Adresse :

Email :

## Informations fiscales

Les dons effectués ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable, conformément à l'article 200 du Code général des impôts.

Les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires HT, conformément à l'article 238 bis du Code général des impôts.

Les dons peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur la fortune immobilière égale à 75 % de leur montant, dans la limite de 50 000 €, conformément à l'article 978 du Code général des impôts.

Le don est effectué sans contrepartie directe ou indirecte, conformément à la réglementation fiscale. Par exemple:

Si vous êtes redevable à l'impôt sur le revenu (IR)	Si vous êtes redevable à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)	Si vous êtes une entreprise
Pour un don de 50 €	Pour un don de 500 €	Pour un don de 5000 €
Cela vous revient à 17 €, soit une économie d'impôt de 66%	Cela vous revient à 125 €, soit une économie d'impôt de 75%	Cela vous revient à 2000 €, soit une économie d'impôt de 60%

La Maison-atelier Lurçat s'engage à affecter l'ensemble des dons liés à cette souscription pour cette acquisition de premier ordre. Pour le cas où le montant de l'achat de cette tapisserie serait dépassé, la Maison-atelier Lurçat s'engage à réaffecter la somme à d'autres projets d'acquisition d'oeuvres.

## Protection des données

Les informations recueillies dans le cadre de votre don (identité, coordonnées, montant du don) sont traitées par la Maison-atelier Lurçat exclusivement pour la gestion des dons, l'établissement des reçus fiscaux et, le cas échéant, l'envoi d'informations relatives à nos activités.

Ces données sont conservées pendant la durée légale nécessaire au respect de nos obligations comptables et fiscales et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD – UE 2016/679) et à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés en nous contactant.

## Contact

**Maison-atelier Lurçat**

xavier.hermel@maisonatelierlurcat.fr

maisonatelierlurcat.fr